



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0285

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Station d'épuration de la Feyssine - Plateforme d'expérimentation - Autorisation de signer une convention particulière de partenariat avec le CEMAGREF, ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0285**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Station d'épuration de la Feyssine - Plateforme d'expérimentation - Autorisation de signer une convention particulière de partenariat avec le CEMAGREF, ainsi qu'un avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine et le Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et forêts (Cemagref) ont signé le 30 novembre 2006, une convention cadre de partenariat relative au traitement des eaux issues des territoires urbains.

Dans le cadre de ce partenariat, une réflexion a été menée afin d'utiliser l'opportunité de la construction de la nouvelle station d'épuration de la Feyssine, pour développer sur ce site une action forte de collaboration, sous la forme d'une plate-forme de recherche expérimentation commune.

Cette plate-forme serait en liaison directe avec la station afin de prélever les effluents et les boues à différents stades de traitement, tout en restant physiquement et de gestion indépendante. Elle permettrait également la réalisation d'expérimentation, en particulier sur pilotes, dans des domaines techniques communs aux objectifs des partenaires.

Cette plate-forme a fait l'objet d'une tranche conditionnelle dans le cadre du marché de réalisation de la station d'épuration de la Feyssine, qui pourra être affermie en cas d'accord entre la Communauté urbaine et le Cemagref.

Un projet de convention particulière a donc été élaboré, afin de fixer les conditions techniques, juridiques et financières, de réalisation et de gestion de cette plate-forme. Les principes en sont les suivants :

- la Communauté urbaine réaliserait le bâtiment abritant la plate-forme, ainsi que les raccordements à la station d'épuration, et les aménagements extérieurs,
- le Cemagref réaliserait l'équipement de la plate-forme en matériels d'expérimentation, en particulier pilotes de test, assurerait la gestion et la maintenance de la plate-forme, et réaliserait les programmes de recherche communs,
- les coûts respectifs se trouveraient équilibrés sur la durée prévue de la convention (20 ans renouvelables).

Cette nouvelle convention particulière nécessite une évolution de la convention cadre de partenariat, afin d'intégrer les nouvelles dispositions, en particulier en terme de durée.

Un projet d'avenant n° 1 à la convention cadre a donc été élaboré concernant des évolutions et précisant certaines dispositions initiales (ouverture des domaines de partenariat, composition du comité de pilotage, utilisation des résultats, durée).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer la convention particulière de partenariat pour la plate-forme de recherche expérimentation de la Feyssine, et l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat, qui n'ont pas d'impact financier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer :

a) - la convention particulière de partenariat pour la plate-forme de recherche expérimentation de la Feyssine, entre la Communauté urbaine et le Cemagref,

b) - l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat entre la Communauté urbaine et Cemagref.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.